

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Nouvelle-Aquitaine	
Conseil Scientifique Territorial de Poitiers	
Catégorie : Espaces protégés	Source de la saisine : Région
Avis n° 2023-25	
Date d'examen : 22/06/2023	Objet : Projet d'extension de la Réserve Naturelle Régionale de la Massonne, en Charente-Maritime

Contexte et objectif de la demande

La Réserve naturelle volontaire de la Massonne, créée en 1997, a été classée en 2012 en réserve naturelle régionale (RNR), sur une surface de 99 ha. La réserve est située au cœur d'un ensemble naturel d'une grande richesse, le marais de Brouage et les Landes de Cadeuil. Elle bénéficie de nombreuses protections, site classé, sites Natura 2000, espace naturel sensible, sites du conservatoire du littoral et du conservatoire d'espaces naturels Nouvelle-Aquitaine. La réserve associe de nombreux acteurs dans des domaines variés et bénéficie d'une équipe compétente. La gestion est pilotée par Nature Environnement 17 (NE17) avec l'appui de la LPO.

Le projet d'extension de la réserve a débuté il y a plusieurs années, à l'occasion d'inventaires et de travaux réalisés par NE17, avec le soutien de la Région, sur des parcelles localisées en dehors de la RNR et qui font aujourd'hui partie du projet.

L'extension fait partie des priorités retenues dans le cadre de la SNAP, elle permettra de doubler la surface de la réserve, soit une surface totale de 215 ha.

Le comité consultatif de gestion, réuni le 6 avril 2023 en comité exceptionnel dédié au projet d'extension, s'est prononcé à l'unanimité favorable au projet.

L'examen en CSRPN a pour objectif de recueillir un avis d'opportunité pour le projet d'extension.

Examen du dossier en CSRPN

Le dossier est complet et de grande qualité, il reflète le travail accompli au cours des deux plans de gestion déjà mis en place. La dynamique locale créée et entretenue par les gestionnaires de la RNR de la Massonne permet d'assurer de très bons soutiens locaux et d'emporter l'adhésion des propriétaires privés. Le Conservatoire du littoral, le CEN Nouvelle-Aquitaine et la commune de Saint-Sornin font partie des propriétaires concernés par l'extension.

Le doublement de la surface de la réserve s'inscrit dans les objectifs du deuxième plan de gestion de la réserve qui se termine cette année. C'est une étape importante pour la dynamique foncière qui devra se poursuivre afin de renforcer la cohérence du périmètre et la diversité des écosystèmes protégés.

Le périmètre proposé pour l'extension se réalise pour l'essentiel en continuité avec la réserve existante, mais également sur des parcelles de coteau, autour du site de la tour de Broue, lieu de ponte important pour la Cistude d'Europe. Quelques parcelles isolées, en espace naturel sensible et abritant des taxons rares, sont également proposées dans ce nouveau périmètre. Ces secteurs feront l'objet d'un travail prospectif pour disposer à terme d'un périmètre de réserve continu.

Les enjeux écologiques sont bien identifiés. Le site est composé d'une mosaïque de 43 habitats naturels où 368 espèces floristiques ont été inventoriées, dont deux sont protégées au niveau national. Sur le plan faunistique, 90 espèces d'oiseaux ont été recensées dont 14 sont inscrites à l'annexe 1 de la directive Oiseaux. La richesse herpétologique est importante.

Un important travail scientifique a été réalisé avec de nombreux partenaires (CBNSA, programme

STOC, SHF, CNRS...). Il se poursuivra pour approfondir les connaissances et couvrir l'ensemble du périmètre protégé, ainsi que les zones périphériques dont la qualité est un garant de l'avenir de la réserve.

Au-delà du travail foncier et de la gestion, de nombreux domaines seront à développer :

- renforcer la connaissance des écosystèmes et la protection des taxons les plus menacés ;
- faire face aux menaces qui pèsent sur le site et sur sa périphérie :
 - déficit pluviométrique et évolution de la qualité et de la quantité des eaux du marais ;
 - évolution des pratiques agricoles, notamment l'élevage extensif qui est en difficulté et dont la présence est une condition importante du maintien de la qualité des milieux dans le marais de Brouage.
- maintenir le consensus social autour de la réserve avec de nombreux partenaires ;
- renforcer un accueil du public et mettre en place une maison de site ;
- renforcer le lien entre activité culturelle et protection de la nature ;
- valoriser le patrimoine géologique qui est à la périphérie du site.

Ces objectifs seront repris dans le plan de gestion qui sera élaboré sur le nouveau périmètre de la réserve.

Délibération et avis du CSRPN

Le CST-Poitiers attire l'attention du demandeur sur plusieurs points :

- Deux parcelles visées par l'extension ont été acquises par le conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine (CEN NA). Ces parcelles font l'objet de mesures compensatoires en faveur de la Fauvette pitchou, dans le cadre de l'aménagement d'un parc photovoltaïque. Il conviendra de veiller à ce que les actions liées à ce programme continuent d'être financées par le promoteur du parc photovoltaïque et que les actions se réalisent en harmonie avec les autres dispositions du plan de gestion de la réserve ;
- Des écosystèmes précieux sont situés à proximité du périmètre d'extension sans être actuellement inclus. Le travail foncier devra en tenir compte pour permettre la protection en priorité des bas marais alcalins et de la flore qui y est présente ;
- Le futur plan de gestion devra s'appuyer sur une évaluation fine de la qualité des milieux, hiérarchiser les espèces patrimoniales et prioriser les actions vers les espèces les plus menacées ;
- Étendre les inventaires à d'autres domaines : malacologie, arachnologie, chauves-souris en liaison avec les carrières de l'Enfer.

Le CSRPN N-A, réuni en CST-Poitiers, formule un avis d'opportunité favorable pour le projet d'extension de la réserve naturelle régionale de la Massonne.

Le Président du CSRPN N-A
Christian ARTHUR
Le 6/09/23

